

## **DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA PRESTATION DE SERVICE**

### **« Formation collective Equipe salariée Animation de communautés »**

*Marché N° 2020/RNF/01*

#### **CE DOSSIER COMPREND :**

- **LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION**
- **LE CAHIER DES CHARGES**
- **L'ACTE D'ENGAGEMENT**
- **LES ANNEXES**

# SOMMAIRE

## I- PARTIE ADMINISTRATIVE – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### 1. OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 – Objet du marché
- 1.2 – Mode de consultation
- 1.3 – Variante
- 1.4 – Délai de validité des offres
- 1.5 – Publication
- 1.6 – Présentation des candidatures et des offres
- 1.7 – Jugement des candidatures et des offres
- 1.8 – Condition d'envoi ou de remise des plis et date limite de réception
- 1.9 – Renseignements complémentaires

### 2. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

### 3. DURÉE DU MARCHÉ

### 4. MODE DE DÉTERMINATION DES PRIX

- 4.1 – Forme des prix
- 4.2 – Modalités de règlement

### 5. PÉNALITES DE RETARD

### 6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### 7. NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE

### 8. DOCUMENTS CONTRACTUELS

### 9. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

## II- PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES

### 10. DESCRIPTIF DE LA MISSION

- 10.1. Entités concernées
- 10.2. Étendue de la prestation
- 10.3. Organisation de la prestation
- 10.4. Enveloppe financière

## III- ACTE D'ENGAGEMENT

### 11. PARTIES CONTRACTANTES

- 11.1. Identification du maître d'ouvrage
- 11.2. Identification du candidat
- 11.3. Engagement du candidat
- 11.4. Droits de propriété

### 12. DURÉE DE VALIDITÉ DU MARCHÉ

### 13. UNITÉ MONÉTAIRE

### 14. PROPOSITION FINANCIÈRE DU CANDIDAT

## IV- ANNEXES

Annexe 1 : Plaquette de présentation des outils d'animation RNF

Annexe 2 : Liste des postes bénéficiaires de la formation

Annexe 3 : Annexe financière – Décomposition du prix global et forfaitaire

Annexe 4 : Groupement

# I - PARTIE ADMINISTRATIVE – RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1.1 – Objet du marché

L'Association Réserves Naturelles de France (RNF) recherche un prestataire en vue de fournir une prestation de formation professionnelle à l'intention des membres de son équipe salariée en vue de permettre la montée en compétences en matière d'animation de communautés d'experts et de professionnels.

Classification CPV : Services d'enseignement et de formation 80000000-4

### 1.2 – Mode de consultation

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé conformément aux dispositions des articles 27 et 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est passé conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales / F.C.S. applicables aux marchés de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 publié au Journal Officiel le 19 mars 2009.

Les parties contractantes déclarent expressément le connaître, s'y référer et l'accepter.

### 1.3 – Variante

Autorisée en matière de propositions d'outils professionnels adaptés à favoriser l'animation de communautés ou nombre de jours de formation en présentiel.

### 1.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres, conformément à l'article 1.8 du présent règlement. Durant ce délai, les soumissionnaires restent engagés par leur offre.

### 1.5 – Publication

Le mercredi 12/02/2020 sur le site Internet RNF : [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org), onglet « RNF », rubrique « Appels d'offres ».

### 1.6 – Présentation des candidatures et des offres

Les candidats devront justifier de compétences en matière de pédagogie en formation d'adulte en milieu professionnel.

Le présent dossier est remis à chacun des prestataires se portant candidat et qui en aura fait la demande à RNF ou en le téléchargeant sur le site de RNF : [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org), onglet « RNF », rubrique « Appels d'offres ».

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

*A l'appui de sa candidature, le candidat joindra les pièces suivantes :*

- Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- La déclaration en Préfecture.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Une attestation d'assurance valide (responsabilité civile et professionnelle).

*A l'appui de son offre, le candidat joindra les pièces suivantes :*

- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé.

- La présentation du candidat et du personnel dédié : qualification, niveau de compétences (savoir-être, savoir-faire).
- Le programme de formation des 5 jours et une présentation des outils et techniques pédagogiques utilisées.

Le candidat est informé qu'en cas d'attribution du marché, il devra fournir en outre dans un délai de 5 (cinq) jours :

- a. les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du Code de Travail ;
- b. les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ;
- c. si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

### **1.7 – Jugement des candidatures et des offres**

Avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé aux candidats de compléter leur dossier des pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique à tous. RNF éliminera les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées, incomplètes ou non conformes aux exigences formulées.

Les offres qui n'auront pas été éliminées seront classées pour faire ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. PRIX : 30%
2. QUALITE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE : 50 % (Compréhension et reformulation de la demande, proposition de contenus pédagogiques répondant aux 3 objectifs de la formation, capacité à intégrer la dynamique de réflexion sur les outils et l'organisation interne)
3. QUALIFICATION ET EXPERIENCES DU PERSONNEL DEDIE : 20 %

Conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, RNF se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant présenté une offre.

Les offres sont classées par note décroissante. L'offre la mieux classée est retenue. Tous les candidats, retenus ou non, seront avisés du résultat de la consultation dans la limite de validité des offres.

### **1.8 – Conditions d'envoi ou de remise des plis et date limite de réception**

**LES OFFRES DEVRONT ETRE RECEPTIONNEES AU PLUS TARD LE MERCREDI 26 FEVRIER 2020 A 12H00**, heure de Paris (GMT+02 :00), date limite de réception des offres, dans les conditions fixées ci-après :

Les plis seront présentés en langue française et en euros toutes taxes comprises. Les candidats adresseront leurs plis uniquement par mail à [karine.michea-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:karine.michea-rnf@espaces-naturels.fr). Le mail portera l'objet « MAPA N° 2020/RNF/01 ».

Les offres réceptionnées postérieurement à la date limite de réception des offres ne seront pas étudiées. Les offres reçues dans les délais seront étudiées à la date de clôture de réception des offres.

Les candidats sont informés que les fichiers constituant leur réponse peuvent être présentés au format Libre Office, Open Office, Word, Excel ou Acrobat Reader (.pdf).

### **1.9 – Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires éventuels seront envoyés aux candidats qui les demandent au plus tard six jours francs avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les candidats adresseront leur demande de renseignements complémentaires uniquement par mail à [karine.michea-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:karine.michea-rnf@espaces-naturels.fr). Le mail portera l'objet « Demande de renseignements MAPA N° 2020/RNF/01 ».

Les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires seront mises à disposition de tous les candidats sur le site internet de RNF, onglet « RNF », rubrique « appels d'offres ».

## **ARTICLE 2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Le marché est constitué des pièces contractuelles suivantes, dont seul l'exemplaire détenu par RNF fait foi :

- le présent dossier de consultation qui rassemble le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement et les annexes ;
- la proposition du titulaire remise dans le cadre de la consultation et approuvée par RNF.

L'acte d'engagement sera dûment complété, daté et signé.

## **ARTICLE 3 - DURÉE DU MARCHÉ**

Le mandat s'engage immédiatement à compter de la date de la notification du marché au titulaire et se termine le 31 décembre 2020. Les étapes du projet sont à réaliser selon l'échéancier inscrit dans le cahier des charges.

Le marché pourra cesser dans les cas prévus au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009).

## **ARTICLE 4 - MODE DE DÉTERMINATION DES PRIX**

### **4.1 – Forme des prix**

Les prix sont fermes durant toute la durée du marché. Ce marché est un marché à prix forfaitaire. Les prix sont indiqués TTC.

### **4.2 - Modalités de règlement**

En application des dispositions de l'article 11 du CCAG-FCS, le règlement du marché s'effectuera suivant les modalités ci-après :

#### **4.2.1 Remise de la facture**

Les factures sont établies en un original et adressées à :  
Réserves Naturelles de France  
2 Allée Pierre Lacroute  
CS 67524 - 21075 Dijon cedex

Elles comprennent, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes:

- nom et adresse du créancier,
- l'intitulé et le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans son acte d'engagement,
- le numéro, la nature et la date du marché et de chaque avenant éventuel,
- la prestation exécutée ou livrée,
- le montant de la prestation exécutée ou livrée,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total TTC des prestations exécutées ou livrées,
- la date de facturation.

#### **4.2.2 Délai de paiement**

Les sommes dues seront payées dans un délai global maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

#### **4.2.4 Retard de paiement**

Le retard de paiement ne constitue pas une cause licite de suspension de la réalisation de la prestation.

## **ARTICLE 5 – PÉNALITÉS DE RETARD**

En cas de retard dans la livraison des rendus attendus, il sera fait application de pénalités de retard. Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, la formule appliquée est la suivante :  $P = V * (R / 300)$ , avec P= pénalités, V= valeur de la prestation HT, R = nombre de jours de retard.

## **ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le candidat sélectionné recevra aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement, par tout moyen écrit, un avis d'attribution de RNF. Il devra transmettre dans un délai de 5 (cinq) jours :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.

## **ARTICLE 7 – NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE**

Le choix final du candidat sera notifié par RNF, par tout moyen écrit, aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement. Le marché sera conclu entre le titulaire et le représentant du pouvoir adjudicateur, à savoir le directeur de RNF. Il sera établi en 1 (un) original, dont une copie signée du directeur de RNF sera délivrée au titulaire lors de la notification du marché.

## **ARTICLE 8 – DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le titulaire et le commanditaire seront liés par la présente consultation. Les pièces du dossier de consultation valent documents contractuels.

Par exception, la prestation pourra être adaptée sur certains points de la présente consultation, par avenant, après accord entre les parties.

## **ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La présente consultation est soumise à la loi française.

Tout litige qui trouverait son origine dans la présente consultation serait de la compétence des tribunaux compétents de Dijon.

## II - PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES

### ARTICLE 10 – DESCRIPTIF DE LA MISSION

#### 10.1 – Entités concernées

Réserves Naturelles de France (RNF), association loi 1901, dont le siège est situé au 2 allée Pierre Lacroute, CS 67524 – 21075 DIJON cedex

SIRET : 428 434 831 00031

Téléphone : 03 80 48 91 00

Télécopie : 03 80 48 91 01

Courriel : [nf@espaces-naturels.fr](mailto:nf@espaces-naturels.fr)

Site internet : [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org)

#### 10.2 – Etendue de la prestation

##### CONTEXTE

Réserves Naturelles de France est une association loi 1901 qui œuvre pour la protection de la nature avec plus de 600 membres qu'elle fédère au sein des 348 réserves naturelles nationales, régionales et de Corse. Les réserves naturelles sont des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre-mer.

Ambassadrice des réserves naturelles, RNF anime un réseau d'échange d'expériences et de mise en œuvre de projets communs qui servent d'exemples en dehors même des réserves naturelles.

Elle emploie environ 25 salariés dont les missions sont d'animer et d'apporter une expertise utile à la mise en œuvre de cet objectif.

RNF est l'organisme de référence pour les Réserves naturelles auprès des acteurs institutionnels (Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Office Français de la Biodiversité, les Régions, etc.).

L'association intervient dans le développement des compétences des gestionnaires de réserves naturelles sur de nombreux champs et outils propres à la gestion d'une réserve naturelle : protocoles de suivis scientifiques, élaboration et évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle (nouvelle méthodologie en cours), outils d'éducation et de sensibilisation à la nature, Ancrage territorial, par exemple.

Le thème de travail 2020 de l'association portera sur la mobilisation de ses membres. Cette formation s'inscrit parfaitement dans l'actualité de la structure.

#### 1/ Réseau diversifié et très dynamique qui vit dans un environnement complexe et en mouvement basé sur une :

- Diversité d'organismes gestionnaires de différents types (associatif, collectivité, établissement public)
- Diversité de partenaires
- Diversité de métiers (conservateurs, animateurs, agent de police, chargés de mission, chargés d'étude, etc.)
- Diversité d'expertise (gestion des espaces naturels, espèces, habitats naturels, patrimoine géologique, administration, suivis scientifiques, réglementation, etc.)

Les membres de RNF investis dans les travaux de l'association RNF le font à titre bénévole, soit à titre personnel, soit dans le cadre de leur temps de travail avec l'accord de leur employeur (le plus courant).

#### 2/ Les différents outils de référence animés par RNF :

- Outil de référence de la réserve naturelle : le **plan de gestion** est un document obligatoire sur chaque RN. Il représente la référence du gestionnaire pour la gestion de son site naturel sur différents plans (Connaissance, gestion, opérationnalisation, évaluation). RNF est le référent en matière de **méthodologie des plans de gestion** (elle en a rédigé la première version) et est expert sur le sujet (appui, formation).
- **Outils d'animation thématiques** du réseau des RN (RNF) : Commission thématique (Patrimoine Naturel – biologie et géologie, Education et sensibilisation à la nature, Professionnalisation et Police de l'environnement, Territoires et développement durable), pôles (Forêt et Littoral) et ateliers. Cf. *plaquette de présentation des outils d'animations en annexe 1*.
- **Outils d'animation stratégiques et prospectifs** : groupe des Régions, groupe des Correspondants et représentants régionaux, et groupes « Outre-mer », « Organismes gestionnaires », « Elus » et « Prospective » (en construction).
- Le **congrès** annuel est le lieu de rencontre du réseau ou se tiennent notamment les rencontres de ces outils dits d'animation, des groupes de travail, des ateliers et des forums thématiques selon la thématique du congrès.

- **Outils structurants** : le **Centre de ressources** (en cours de construction), l'**Observatoire des Réserves naturelles** (Stratégie et cadres en cours de construction) au sein de l'équipe, la **stratégie de développement des compétences des gestionnaires de réserves naturelles** (depuis déc. 2019) qui doit se traduire en plan d'action pluri annuel, en 2020.

Ces outils nécessitent : (i) une animation propre et/ou (ii) la mise en place de communautés d'acteurs, (iii) d'identifier des personnes ressources, (iv) un réseau de formateurs-experts. Le centre de ressources se veut lieu de partage et d'échanges dynamiques autour d'outils méthodologiques, de documents de référence, de connaissances, de ressources techniques, de formations, voire plateforme collaborative.

### 3/ L'équipe de RNF est composée de 25 membres environ dont des :

1. Chargés de programme (en charge des thématiques Patrimoine naturel, Education et sensibilisation à la nature, etc.)
2. Chargés de mission en charge de porter des activités à caractère transversal (Observatoire, Centre de ressources, Gestion, Formation, etc.)
3. Chargés de projet ou chargé d'étude en charge d'animer un thème en mode projet (forêt, Littoral, Géodiversité, Climat)

A des degrés divers, l'ensemble de ces postes mobilisent différentes compétences dont celle de l'animation de communautés d'acteurs (dans et hors réseau des RN).

Un temps de partage d'informations a été organisé avec TELA BOTANICA, association experte en matière d'animation et de mise en place de centre de ressources, dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement de la botanique. Ce temps a permis de se nourrir d'une expérience réussie.

La démarche de montée en compétence de l'équipe sur le plan de l'animation fait suite à :

- une réflexion en matière d'organisation de l'équipe, achevée en 2018 et réalisée collectivement dans un objectif d'adaptation des moyens au regard des missions de l'association. Ces missions ont été redéfinies suite à une phase d'évolution de la structure dans un contexte institutionnel particulièrement mouvant ces dernières années.
- Un travail sur les modalités de collaboration de l'équipe engagé en 2019 en mode expérimentation, favorisant la transversalité des travaux de l'équipe.
- L'ouverture d'un chantier sur la mobilisation des membres, par le Conseil d'administration en lien étroit avec les Commissions et Pôles. Il permet d'identifier d'ores et déjà la nécessité d'une montée en compétences des membres de l'équipe permanente de RNF en matière d'animation de communauté.

## 10.1 Objet du marché

L'objet de ce marché est de fournir une prestation de formation professionnelle en présentiel dont les bénéficiaires sont une partie des membres de l'équipe salariée de RNF.

### 10.1.1 Finalités de la formation

- a. Savoir construire et animer un réseau de professionnels / une communauté d'experts
- b. Savoir construire et animer un processus participatif
- c. Etre en capacité de construire et d'animer des réunions participatives, où l'intelligence collective peut être mobilisée

### 10.1.2 Objectifs de la formation

- a. « *Savoir construire et animer un réseau de professionnels / une communauté d'experts* »
  - Identifier l'intérêt et définir les objectifs d'un réseau professionnel
  - Appréhender quelle structuration donner à son réseau (formelle, informelle)
  - Connaître le profil de l'animateur de réseau, son rôle, les postures et méthodes d'animation de réseau
  - Connaître et pratiquer les outils de mobilisation de l'intelligence collective
  - Créer, développer, faire vivre un réseau professionnel de manière efficiente
- b. « *Savoir construire et animer un processus participatif* »
  - Disposer des connaissances théoriques sur les concepts clés (participation, concertation, consultation, cogestion, codécision, facilitation...)
  - Disposer des connaissances pratiques (savoir-faire) sur la conception et la facilitation de processus de concertation, ainsi que sur la maîtrise des outils et méthodes innovants



- Maîtriser un apprentissage sur la posture d'intervention (savoir-être), permettant de clarifier les valeurs qui sous-tendent ce type de démarche
- Animer des processus participatifs
- Savoir mobiliser, et conduire une démarche collective avec des experts
- Mettre en œuvre une méthode collaborative complexe et asseoir une posture « prospectiviste »
- Constituer et manier leur propre boîte à outils (à identifier et mettre en place collectivement en interne)
- Gérer le changement et s'adapter aux mutations

c. « *Disposer de techniques d'animation de réunion* »

- Connaître les techniques d'animation de réunion en intelligence collective
- Maîtriser sa posture en tant que facilitateur de groupe en présentiel
- Maîtriser les outils d'animation (classique, jeux de rôles, etc.)

### **10.1.3 – Bénéficiaires de la formation**

**Equipe salariée de RNF** : Effectif estimé à environ 15 personnes, essentiellement composé de postes techniques et de membres de la direction. Une liste des postes concernés est fournie en annexe 2.

### **10.1.4 – Complémentarité d'action au sien de la formation**

La formation a également vocation à favoriser la réflexion sur les outils internes et le dispositif d'organisation administratives et opérationnelles à mettre en place à l'issue de la formation en vue d'en optimiser les moyens sur ce champ de l'animation de communauté (aujourd'hui chacun fait une peu les choses dans son coin).

La formation doit être pensée comme une formation-action où la mise en pratique aura une place importante et favorisera la réflexion sur la mise en place d'un cadre commun de travail et une meilleure transversalité des pratiques.

## **10.3 – Organisation de la prestation**

### **10.3.1 Contenu et calendrier**

5 journées de formation sont programmées et ont été planifiées sur 2020 (il s'agit d'un nombre de jours maximum) :

- Mercredi 3 et jeudi 4 juin
- Mercredi 16 septembre
- Mardi 17 et jeudi 18 novembre

Lieu : Dijon (21), dans les locaux de l'association (salle de réunion de 20 personnes avec vidéoprojecteur + petite salle de travail attenante).

Il pourra être proposé d'autres modalités que du temps présentiel.

### **10.3.2 Livrables**

Organisation des journées de formation (maximum 5 jours en présentiel sur le site de Dijon)

Evaluation en fin de prestation

Optionnel : documents supports ou accès à des ressources sur plateforme dédiée uniquement si cela est pertinent et apporte une réelle plus-value à la formation proposée.

### **10.3.3 Préparation**

Le prestataire aura pour contact Karine Michéa, directrice adjointe en charge du suivi des formations au sein de la structure, pour affiner la préparation des contenus de la formation. Elle assurera le lien avec les salariés en vue de :

- Préciser les points du programme pour lesquels les attentes sont les plus fortes, sur la base du programme proposé par le prestataire
- Intégrer une dimension de discussion favorisant le choix d'outils partagés et de modalités d'organisation des rencontres du réseau pertinents à mettre en place au sein de la structure

Ce temps de préparation est à inclure dans la proposition.

#### **10.4 - Enveloppe financière**

Le montant total de la prestation doit comprendre l'ensemble des coûts (pédagogiques, préparation, documents support éventuels, frais de déplacement).

Le candidat précisera la décomposition de son prix global et forfaitaire sur la base de l'annexe financière (Annexe 3) en distinguant les frais de prestation pédagogique (incluant temps de préparation) et frais de déplacement.

Le prix de l'option éventuelle est à indiquer sur une ligne séparée.

### III - ACTE D'ENGAGEMENT

#### ARTICLE 11 – PARTIES CONTRACTANTES

##### 11.1 Identification du maître d'ouvrage

Réserves Naturelles de France (RNF), représentée par sa présidente en exercice, Charlotte MEUNIER  
Nom, prénom, et qualité du signataire du marché : COLLIN Arnaud, directeur de Réserves Naturelles de France

##### 11.2 Identification du candidat

Le candidat se présente seul

Nom, prénom et qualité du signataire du marché : .....

Raison sociale telle que figurant au KBis															
Nom commercial, le cas échéant															
Forme juridique															
Adresse de l'établissement															
Adresse du siège social (si différente)															
N° de téléphone :		Télécopie :						Courriel :							
Code APE	N° de SIRET														

Le candidat se présente en groupement.

→ Le mandataire complète la partie suivante pour ce qui le concerne ainsi que l'annexe 4 « Groupement » pour ses co-traitants :

Nom, prénom et qualité du mandataire : .....

- les membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  
 conjoint avec mandataire     solidaire     non solidaire

Raison sociale telle que figurant au KBis															
Nom commercial, le cas échéant															
Forme juridique															
Adresse de l'établissement															
Adresse du siège social (si différente)															
N° de téléphone :		Télécopie :						Courriel :							
Code APE	N° de SIRET														

##### 11.3. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent dossier comprenant le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement et les annexes, et après avoir établi les attestations et déclarations prévues, par les dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*Rayer les mentions inutiles*), à fournir les prestations décrites et conformes aux résultats attendus, selon les règles de l'art de la profession. Je suis responsable de la bonne exécution de la prestation. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Toute inexécution ou mauvaise exécution de cette obligation, conduisant à une impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'utiliser tout ou partie des résultats, déclenche la procédure de résiliation selon les modalités définies à l'article 3, et après mise en demeure restée sans effet.

- Je m'engage à signaler immédiatement au pouvoir adjudicateur les causes faisant obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel et indique la durée de prolongation demandée.

Le pouvoir adjudicateur notifie sa décision dans un délai maximum de 15 jours. Le délai éventuellement prolongé a, pour l'application du marché, les mêmes effets que le délai contractuel.

## **ARTICLE 12 – DURÉE DE VALIDITÉ DU MARCHÉ**

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2020.

## **ARTICLE 13- UNITÉ MONÉTAIRE**

L'unité monétaire demandée est l'EURO.

## **ARTICLE 14 – PROPOSITION FINANCIÈRE DU CANDIDAT**

Montant forfaitaire pour la réalisation de la prestation : ..... € HT, ..... € TTC

Les candidats sont invités à adresser à Réserves Naturelles de France une proposition détaillée incluant notamment :

- Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- La présentation du candidat et du personnel dédié : qualifications, niveau de compétences.
- Le programme de formation des 5 jours et une présentation des outils et techniques pédagogiques utilisées.

Date et signature du candidat :	
---------------------------------	--

## **CADRE RÉSERVÉ A RNF**

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Dijon, le .....

Le signataire représentant RNF

Date d'effet du marché : ..... / ..... / .....

## **IV ANNEXES**

**Annexe 1 : Plaquette de présentation des outils d'animation RNF**

**Annexe 2 : Liste des postes bénéficiaires de la formation**

**Annexe 3 : Annexe financière – Décomposition du prix global et forfaitaire**

**Annexe 4 : Groupement**

Plaquette de présentation des outils d'animation de RNF



## TU TE SENS ISOLÉ(E) SUR TA RÉSERVE NATURELLE ?

**REJOINS DES EXPERTS DE TON DOMAINE D'ACTIVITÉ DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DU RÉSEAU DES RÉSERVES NATURELLES !**

Que tu sois salarié ou bénévole, agent sur une réserve naturelle ou partenaire, découvre dans cette plaquette pourquoi et comment t'investir dans le réseau de Réserves Naturelles de France, porté par ses 650 adhérents.

### QUELS BÉNÉFICES POUR TOI ?

Un partage d'expérience • Des regards croisés sur les problématiques de terrain • Une professionnalisation accrue • Des outils co-construits et partagés • Une veille thématique • Des moments conviviaux • Des rencontres thématiques entre gestionnaires • Des liens avec les partenaires du réseau des réserves naturelles via les différents projets • La participation à une dynamique inter-réserves et plus largement inter-espaces naturels protégés • Une valorisation via la diffusion des productions

Suzanne Barnave  
Conseillère,  
RNN des Hauts-de-  
Chartreuse,  
PNR de Chartreuse

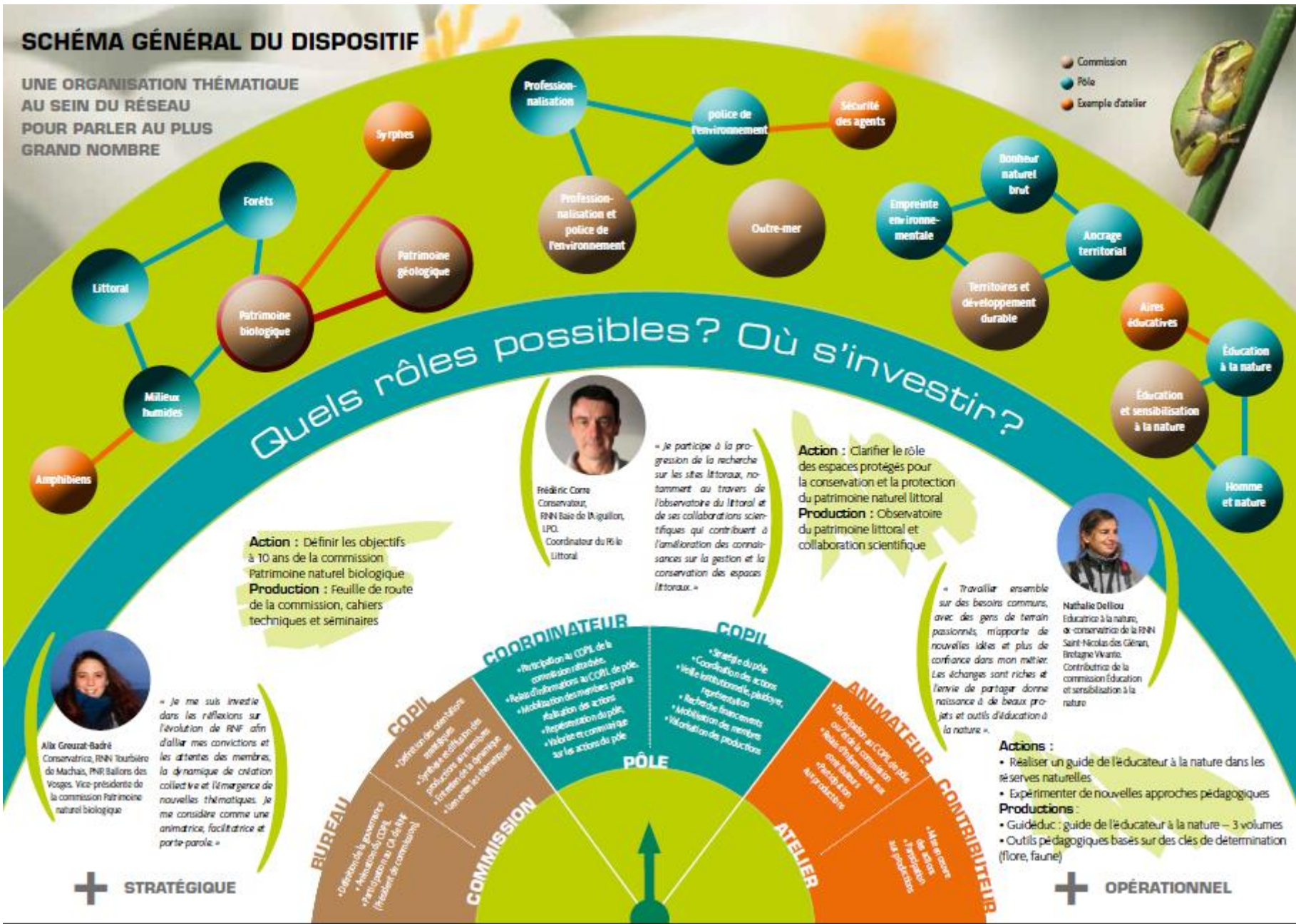
« La création de la tenue uniforme (Voilà un exemple concret d'action menée dans le réseau par des membres. Notre participation est essentielle à la réalisation de projets pour le collectif et plus largement pour le partage d'expérience et de savoir-faire. Les échanges sont toujours riches, ouverts et conviviaux. Il ne faut pas hésiter à venir ! »



# SCHÉMA GÉNÉRAL DU DISPOSITIF

UNE ORGANISATION THÉMATIQUE  
AU SEIN DU RÉSEAU  
POUR PARLER AU PLUS  
GRAND NOMBRE

- Commission
- Pôle
- Exemple d'atelier





Christian Schwobner  
Directeur,  
Asters - Conservatoire  
des espaces naturels de  
Haute-Savoie

«La contribution des agents d'Asters, le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, dans le réseau permet de participer à des projets collectifs, de rayonner sur des initiatives pilotes : plus largement, de bénéficier et d'alimenter le partage d'expérience et les savoir-faire dans maintes thématiques, favorisant la professionnalisation des agents.»

## QUELS AVANTAGES POUR L'ORGANISME GESTIONNAIRE ?

- Des moyens supplémentaires (outils développés dans le cadre des groupes de travail)
- Une aide à la résolution de problèmes rencontrés (via les échanges d'expérience)
- Des informations diffusées, techniques et institutionnelles, nationales et régionales
- L'ouverture du champ des possibles (nouvelles thématiques, nouveaux partenaires, ...)
- Des formations possibles pour vos collaborateurs

## QUELS AVANTAGES POUR LE RÉSEAU DES RÉSERVES NATURELLES ?

- Reconnaissance et prise en compte des besoins des membres
- Des co-constructions basées sur l'intelligence collective (outils, projets, ...)
- Des échanges plus diversifiés et enrichissants
- Des personnes ressources supplémentaires
- Une meilleure valorisation du réseau (dynamique, forces vives, ...)



## COMMENT REJOINDRE UN GROUPE DE TRAVAIL ?

Pour rejoindre un groupe de travail thématique (commission, pôle ou atelier), contactez-nous et intégrez dès demain un réseau d'acteurs dynamiques.

**outils.animation-rnf@espaces-naturels.fr - 03 80 48 94 72**

Remerciements à Cécile Cayrolant (CEN Nord-Pic-de-Calais, Présidente de la commission Patrimoine Géologique)

Annexe 2 : liste des salariés bénéficiaires

Fonction	Participation attendue
EUR(S)	
14	
Assistante de gestion technique	X
Chargé de projet Littoral	optionnel
Chargé d'étude Forêts	X
Chargée d'étude LIFE	X
Chargé de projet Forêt	X
Chargée de mission Plan de G	X
Chargée de mission Plan de G	X
Chargé d'étude limicoles	X
Chargée de prog. PPE et de mission juridique	X
Chargé de projet Géodiversité	X
Chargée d'étude Limicoles côtiers	X
Chargée de comm. LIFE	X
Directrice adjointe	X
Chargé de mission Réseaux	X
Chargé de mission Formation	optionnel
Directrice	optionnel
Chargée de projet LIFE	optionnel
Chargée de comm.	
Géomaticien	X



### Annexe 3

#### Annexe financière (modèle) à enrichir et compléter Décomposition du prix global et forfaitaire

	Résultats attendus	Objet détaillé	Intervention consultant x (nb j bureau/terrain)	Total HT €	Total TTC €
1	Journées de Formation collective (groupe de 15 pers. Env.) – salarié RNF « Animation de communautés et animation de réunion »	Coûts pédagogiques (intervention et préparation). Le nombre de jours pouvant être inférieur à 5.			
2	Frais de déplacement	Montant forfaitaire des déplacements des intervenants sur les 5 journées (max.)			
3					
4					
option	Accès à ressources pédagogiques	Si elles s'avèrent pertinente, des ressource pourront être fournies en complément nécessaire à la formation			
TOTAL					

## Annexe 4 Groupement

Dénomination sociale de chaque membre <sup>1</sup>	Prestations exécutées par chaque membre		
	Nature	Montant HT	Montant TTC
<u>Mandataire</u> -			

Les paiements sont effectués :  sur des comptes séparés  sur un compte unique

→ **Le mandataire complète l'article 11 du présent dossier ; seuls les cotraitants renseignent les rubriques suivantes.**

### Membre 1 du groupement<sup>2</sup>

Nom, prénom et qualité du signataire														
Raison sociale telle que figurant au KBis														
Nom commercial, le cas échéant														
Forme juridique														
Adresse de l'établissement														
Adresse du siège social (si différente)														
N° de téléphone :		Télécopie :				Courriel :								
Code APE	N° de SIRET													

### Compte à créditer<sup>3</sup>

Compte ouvert à l'organisme bancaire		Au nom de	
Code Banque	Code guichet	Compte n°	Clé n°

1 Insérer autant de lignes que de cotraitants

2 A reproduire en tant que de besoin

3 Joindre un RIB. Les informations portées et celles du RIB doivent être rigoureusement identiques